



Congés payés refusés suite à reprise d'une entreprise

Par Livaga38

Bonjour,

Dans le cadre de la loi du 24 avril DDAUE, j'ai demandé à mon entreprise de me restituer comme il se doit, mes congés payés concernant un arrêt maladie de 3 mois en 2024, 2 mois en 2023 et 20 mois en 2014.

Le 1 janvier mon entreprise a été rachetée et celle ci m'a informé que seul mes arrêts de 2024 seront retenus pour effectuer cette indemnisation.

Je pense que les obligations dont ma nouvelle entreprise sont de prendre en compte toutes les créances, les contrats de travail et leurs salariés de l'entreprise qu'elle a rachetée. J'aimerais savoir si la décision de mon entreprise est justifiée.

Par Henriri

Hello !

(je suppose que vous vouliez dire "3 mois en 2022")

Avec cette disposition induite par L'UE (acquisition de CP même en arrêt maladie) la récupération rétroactive de CP acquis pendant des arrêts "maladie simple" passés ne vaut que pour la dernière période annuelle d'acquisition de CP (de Mai à Mai).

Par contre il me semble qu'il n'y a pas de limite à cette rétroactivité pour des arrêts ayant une cause professionnelle (MP ou AT).

Lecture

[url=https://code.travail.gouv.fr/information/acquisition-de-conges-payes-pendant-un-arret-maladie-les-nouvelles-regles] :
https://code.travail.gouv.fr/information/acquisition-de-conges-payes-pendant-un-arret-maladie-les-nouvelles-regles[/url]

A+

Par ESP

Bienvenue,

Il semble qu'il y ait un délai de prescription applicable,

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17308#:~:text=prescription] :
https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17308#:~:text=prescription[/url]

N'hésitez pas à contacter un syndicat voire même l'inspection du travail.

Par Livaga38

J'avais souligné le fait que mon entreprise a été rachetée en janvier 2024 et que la nouvelle entreprise refuse de m'indemniser sur le fait ce fait là.

Je considère que ma nouvelle entreprise a rachetée les créances, les employés avec leur contrat, un passif, et qu'il sont à même de m'indemniser